Le président du Sénat, M. Jean-Pierre Bel (PS).... statut de l'élu

Publication : jeudi 11 octobre 2012 13:04

Le Bulletin Quotidien, 11 octobre 2012

Le président du Sénat, M. Jean-Pierre BEL (PS) souhaite que la Haute assemblée prépare rapidement un texte sur la simplification des normes et la mise en place d'un véritable statut de l'élu

Le président du Sénat, M. Jean-Pierre BEL (PS), a présenté devant le bureau de la Haute Assemblée le bilan des Etats généraux de la démocratie territoriale (cf. "BQ" du 8 octobre).

M. BEL a redit son souhait de voir le Sénat prendre une initiative législative dans un délai rapide.

Comme il l'avait annoncé dans son discours de clôture des états généraux (cf. "BQ" du 8 octobre), le président du Sénat a demandé à la commission des Lois, que préside l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), et à la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, présidée par Mme Jacqueline GOURAULT (UCR, Loir-et-Cher) de proposer "un texte visant d'une part, à la simplification des normes, et d'"autre part, à la mise en place d'un véritable statut de l'élu".

De fait, la question du statut de l'élu, annoncé par le président de la République, a été l'un des grands sujets abordés lors des états généraux, les élus l'ayant vivement demandé. Le président du Sénat a rappelé qu'il s'agit d'une demande forte de tous les élus, en insistant sur la nécessité de faciliter le retour à l'emploi, la conciliation entre les fonctions d'élu et une activité professionnelle, la nécessité de permettre un accès plus large aux fonctions électives et de faciliter la parité, et enfin d'accorder aux élus des garanties sociales (retraite notamment).

La commission des Lois et la Délégation aux collectivités territoriales pourraient disposer d'un délai d'un mois environ. La question du nombre de propositions de loi, une ou deux, n'est pas encore tranchée.

Phoca PDF